

### Revenu d'Urgence-REM (d.l. Sostegni Bis)

Le Revenu d'Urgence (Reddito di Emergenza) est une mesure de soutien économique instituée par l'[article 82 du décret-loi 19 mai 2020, n.34](#) en faveur des familles en difficulté en raison de l'urgence épidémiologique de Covid-19. Le "decreto sostegni ([d.l. 73/2021](#))" **prolonge la mesure pour les mois de juin, juillet, août et septembre 2021.**

**Les demandes doivent être soumises avant le 31 juillet 2021 au Patronato Inas Cisl, ou à l'INPS,** en s'authentifiant sur le site via PIN, SPID, Carte Nationale des Services ou Carte d'Identité Électronique.

Le montant mensuel s'élève à un minimum de 400€ et peut atteindre 800€, selon le nombre de membres de la famille.

Membres de la famille			Montant REM
Total	adultes	mineurs	
1	1	0	€ 400
2	1	1	€ 480
2	2	0	€ 560
3	1	2	€ 560
3	3	0	€ 720
4	1	3	€ 640
4	2	2	€ 720
5	1	4	€ 720
5	2	3	€ 800
5	3	2	€ 800
+ de 5			€ 800

Dans le cas où dans famille il est présent un composant handicapé grave ou en état de non autosuffisance le montant maximum du Rem est élevable à 840€.

**N.B.** Les modalités de fonctionnement seront définies par une circulaire Inps ultérieure.

#### Les conditions requises:

- résidence en Italie (le demandeur);
- posséder une valeur de revenu familial, en avril 2021, inférieure au montant du REM (pour ceux qui résident dans une maison louée, le seuil est augmenté de 1/12 de la valeur annuelle du loyer, indiqué sur l'ISEE);
- une valeur des biens mobiliers familiaux au 31 décembre 2020 (dépôts bancaires ou postaux, titres d'État et tout ce qui figure sur le modèle ISEE) inférieure à un seuil de 10.000 euros, augmentée de 5.000 euros pour chaque composante postérieure au premier et jusqu'à un maximum de 20.000 euros (le plafond est augmenté de 5000 euros supplémentaires en cas de présence dans la famille d'un membre souffrant d'invalidité grave ou de non-autonomie);
- une valeur ISEE, certifiée par le DSU valable au moment du dépôt de la demande, inférieure à 15.000 euros.

### Incompatibilità:

- avec les allocations COVID-19 pour les travailleurs saisonniers du tourisme, des établissements thermaux, du spectacle et du sport (visé à l'article 10 du «decreto soostegni»);
- avec les prestations de retraite, directes ou indirectes, à l'exception de l'allocation ordinaire d'invalidité et des traitements d'invalidité civile;
- avec un revenu d'emploi, dont le salaire brut total est supérieur au seuil maximal de revenu familial, identifié en fonction de la composition de la famille;
- avec le Revenu et la Pension de citoyenneté reçus au moment de la demande.

Pour plus d'informations, demandez à

<i>Modalità di contatto delle sedi provinciali Patronato INAS CISL:</i>			
INAS BERGAMO	<a href="mailto:bergamo@inas.it">bergamo@inas.it</a>	INAS LODI	<a href="mailto:lodi@inas.it">lodi@inas.it</a>
INAS BRESCIA	<a href="mailto:brescia@inas.it">brescia@inas.it</a>	INAS MANTOVA	<a href="mailto:mantova@inas.it">mantova@inas.it</a>
INAS BRIANZA – MONZA	<a href="mailto:monza@inas.it">monza@inas.it</a>	INAS MILANO	<a href="mailto:milano@inas.it">milano@inas.it</a>
INAS COMO	<a href="mailto:como@inas.it">como@inas.it</a>	INAS PAVIA	<a href="mailto:pavia@inas.it">pavia@inas.it</a>
INAS CREMONA	<a href="mailto:cremona@inas.it">cremona@inas.it</a>	INAS VARESE	<a href="mailto:varese@inas.it">varese@inas.it</a>
INAS LECCO	<a href="mailto:lecco@inas.it">lecco@inas.it</a>	INAS SONDRIO	<a href="mailto:sondrio@inas.it">sondrio@inas.it</a>



Attivo dal lunedì al venerdì dalle 9 alle 18

Milan, 27 mai 2021

il dipartimento Welfare Usr Cisl Lombardia  
Alessandro Naimzada